

Nouveau Programme AVOT OUBANIM

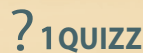
Parachat Vayéra

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 21, versets 22 à 26

Dans ce passage, la Torah nous raconte que le roi Avimélèkh et son général d'armée Fikhol sont venus rendre visite à Avraham Avinou, suite à la série de miracles dont celui-ci a bénéficié : le fait d'avoir échappé à la destruction de la ville de Sedom, alors qu'il était dans le voisinage de celle-ci, le fait d'avoir remporté la victoire lors de la guerre contre les rois, et le fait que sa femme Sarah ait eu un enfant dans sa vieillesse.

Voyant tout cela, Avimélèkh a dit à Avraham : "Je vois qu'Hachem est avec toi dans tout ce que tu entreprends. C'est pourquoi je suis venu contracter une alliance de paix entre nous deux et entre nos descendants, en reconnaissance du fait que je t'ai permis d'habiter dans mon territoire." Avraham a accepté l'alliance.

Suite à cela, Avraham a réprimandé Avimélèkh d'avoir laissé ses serviteurs lui voler ses puits. Le verset 26 rapporte la réponse d'Avimélèkh, et lorsque nous la lisons, nous sommes étonnés par sa longueur.

Avimélèkh dit trois phrases :

- 1) Je ne sais pas qui a fait cela.
- 2) Et toi aussi, tu ne me l'avais pas dit.
- 3) Et moi aussi, je ne l'ai pas entendu à part aujourd'hui.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Les commentateurs s'interrogent sur la longueur de la réponse d'Avimélèkh, et le Sfat Émet expliquait à ses enfants qu'il s'agit en fait d'un dialogue :

- la phrase numéro 1 est la réponse d'Avimélèkh à Avraham Avinou,
- la phrase numéro 2 est un reproche d'Avimélèkh, adressé à Fikhol, son général d'armée,
- la phrase numéro 3 est la réponse de Fikhol à Avimélèkh.

La Torah est extraordinaire ! Sans s'encombrer de détails inutiles, elle nous laisse analyser le texte, et comprendre de nous-mêmes comment les choses se sont déroulées.

? Combien de temps a duré l'alliance contractée entre Avraham et Avimélèkh et par qui a-t-elle été

transgressée ?

La Guémara Sota (page 10a) rapporte au nom de Rabbi Hama bar 'Hanina que **cette alliance a duré jusqu'à l'époque de Chimchon**. Mais à l'époque de ce dernier, les Philistins, descendants d'Avimélèkh, ont attaqué le peuple juif, qui a dû se défendre à travers Chimchon (comme cela est raconté au treizième chapitre du livre de Choftim).

Ceci nous enseigne que lorsque deux personnes ont juré de respecter un accord mutuel mais que, finalement, l'une des deux le transgresse, la deuxième personne est libérée de son serment. Dans l'histoire de Chimchon, puisque les Philistins ont transgressé le serment, Chimchon en a été libéré, et a donc pu les attaquer.

HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh nous dit qu'il faut veiller à faire les Brakhot correctement, et à comprendre le sens des mots que nous disons. Le Michna Beroura confirme, en citant la Guémara Brakhot page 47, qui dit qu'il ne faut pas jeter la Brakha de sa bouche, mais la faire avec concentration, et en prononçant chacun des mots tranquillement. Le Chla Hakadoch précise qu'il est bon de s'habituer à faire la Brakha à haute voix, car la voix éveille la concentration.

? Peut-on avoir la bouche pleine lorsque nous faisons une Brakha ?

Bravo ! **Non**.

? D'où apprenons-nous cette Halakha ?

Du huitième verset du chapitre soixante-et-onze des Téhilim, dans lequel le roi David dit : "Yimalé Fi Téhilatékh" **"Ma bouche sera pleine de Ta louange"**.

Ces mots indiquent que, lorsque nous faisons une Brakha, notre bouche ne doit pas "contenir" autre chose que la louange d'Hachem.

? Peut-on dire une Brakha sans bien en articuler les mots ?

Bravo ! **Non**. Les mots de la Brakha doivent être bien articulés (nous apprenons aussi cela des mots "Yimalé Fi Téhilatékh", rapportés précédemment).

? De combien de mots sont composées les Brakhot que nous disons sur les aliments, les boissons ou les bonnes odeurs de fruits ou de plantes ?

Bravo ! **De neuf mots**. A part celle de Motsi, qui en contient dix.

? Quel est le conseil qu'a donné Rav Tsadka zatsal, sur la manière de dire ces Brakhot ?

Par contre, lorsque nous faisons attention à faire une Brakha tel qu'on l'a expliqué (en se concentrant, à voix haute, etc.), il est certain qu'on y met son cœur.



Il conseille **de faire une pause après les mots "Baroukh Ata Hachem"** et **une pause après les mots "Élokénou Mélékh Ha'olam"**. Cela aide à dire la Brakha avec concentration, à haute voix, et en l'articulant bien.

Le Michna Beroura cite le Séfer 'Hassidim, qui dit qu'il ne faut pas dire la Brakha d'une manière routière, car c'est justement ce comportement qui a entraîné la colère d'Hachem, et le fait qu'il ait reproché aux Bné Israël de L'honorer avec leur bouche, alors que leur cœur était loin de Lui.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 5



MICHNA

En cette période où nous prions pour qu'Hachem envoie des pluies bienfaisantes dans le monde (et surtout en Erets Israël), la Michna évoque des situations où les pluies ont tardé à venir, et où le Beth Din a institué des jeûnes pour obtenir la pluie.

La Michna d'aujourd'hui parle du cas où la pluie est tombée lors de l'un de ces jeûnes, et elle dit qu'il ne sera nécessaire de continuer ce jeûne que si la pluie est tombée APRÈS le lever du soleil. Si elle est tombée avant celui-ci, il n'y a pas besoin de continuer à jeûner.

? Pourquoi ?

Rachi explique qu'avant le lever du soleil, le jeûne n'a, en pratique, **pas commencé**. Les Bné Israël ont seulement décidé, la veille, de le faire (pour obtenir la pluie). C'est pourquoi, si la pluie tombe avant le lever du soleil, lorsque le jeûne n'a pas commencé, ils peuvent manger, mais si elle tombe après le lever du soleil, ils doivent continuer à jeûner jusqu'au soir.

La Michna cite aussi l'opinion de Rabbi Éliézer, selon laquelle si la pluie est tombée avant 'Hatsot, ils peuvent manger, et si elle est tombée après 'Hatsot, ils doivent continuer à jeûner jusqu'au soir.

? Pourquoi cette différence ?

'Hatsot est l'heure aux environs de laquelle on mange le **principal repas de la journée**, le repas de midi. Si la pluie tombe avant 'Hatsot, c'est un bon signe, c'est qu'Hachem n'a pas voulu leur provoquer la souffrance de sauter le repas principal, et ils peuvent donc manger.

Si la pluie tombe après 'Hatsot, c'est qu'Hachem n'a pas donné cette pluie vraiment de bon cœur. Il a voulu qu'ils ressentent la souffrance de ne pas manger le principal repas de la journée, et ils doivent donc continuer à jeûner,

pour mériter une pluie donnée de bon cœur par Hachem.

? Comme qui est la Halakha ? Comme la première opinion (avant ou après le lever du soleil) ou comme l'opinion de Rabbi Éliézer (avant ou après 'Hatsot) ?

La réponse se trouve dans la suite de la Michna, qui nous raconte que, dans la ville de Loud, un jeûne a été décrété car la pluie n'était pas tombée, et, avant 'Hatsot, la pluie est tombée ! Ils ont donc demandé à Rabbi Tarfon s'il fallait continuer à jeûner, et celui-ci leur a dit : "Sortez, mangez, buvez et faites la fête !". La Michna raconte qu'ils sont sortis, qu'ils ont mangé, qu'ils ont bu et qu'ils ont fait la fête. **Ceci montre que la Halakha est comme Rabbi Éliézer.**

? Qu'en est-il pour les jeûnes privés, institués en raison d'un malheur privé, et qu'après 'Hatsot, celui-ci est passé ? Continue-t-on le jeûne ou pas ?

Celui qui jeûne pour cela **doit continuer à jeûner jusqu'au soir**, même si, entre temps, le malheur est passé, car la possibilité d'interrompre un jeûne lorsque le malheur est passé n'a été donnée que pour une communauté (et pas pour un individu), afin de ne pas faire souffrir une communauté entière.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Lorsque tu marcheras, elle te guidera. Lorsque tu te coucheras, elle te protégera. Lorsque tu te réveilleras, elle sera ta conversation."

? De qui le roi Chlomo parle-t-il ici ?

Il parle de la **Torah**. Celui qui étudie la Torah est **protégé des différents dangers de la vie**. Certains d'entre eux peuvent se présenter lorsqu'on est en chemin.

? Lesquels, par exemple ?

Se perdre ou trébucher.

Si on étudie avant de commencer notre chemin, on pourra parcourir celui-ci avec sérénité et confiance, car la Torah nous guidera sur le bon chemin, et nous préservera des différentes embûches qui pourraient, 'Hass Véchalom, se présenter.

? Lorsqu'on se couche, pourquoi a-t-on besoin de protection ?

Parce que nous ne sommes plus conscients, et nos réflexes

de défense sont endormis. Celui qui a étudié la Torah peut dormir tranquille, car la Torah le protégera.

D'une manière plus large, le coucher désigne aussi la mort, et le roi Chlomo nous rappelle donc ici que la Torah qu'une personne a étudiée tout au long de sa vie le protégera après sa mort.

? Comment comprendre les mots : "Lorsque tu te réveilleras, elle sera ta conversation" ?

Si une personne a étudié la Torah avant de dormir, elle repensera à cette étude à son réveil. Et le Evèn 'Ezra précise que, même si cette personne n'active pas sa bouche pour en parler, la Torah qui est en lui la fera parler. Selon Rachi, le réveil dont on parle ici est la Te'hiyat Hamétim (résurrection des morts). Lors de ce grand moment de jugement universel, la Torah que nous aurons étudiée tout au long de notre vie plaidera en notre faveur.

Ce verset est donc à trois niveaux : au niveau de l'emploi du temps d'un juif, au niveau de l'ensemble de sa vie, et au niveau de la vie, la mort et la résurrection des morts.



NÉVIIM PROPHÈTES

Les enfants, cette semaine, la Haftara parle des miracles que le prophète Elisha a faits après la mort du prophète Élie. Elle nous raconte que la femme du prophète 'Ovadia est allée demander de l'aide à Elisha, car elle se trouvait dans une situation très difficile. Son mari 'Ovadia avait caché des prophètes dans une grotte, pour les protéger de la méchanceté du roi A'hav et de sa femme Izévéle, qui voulaient tous les tuer. 'Ovadia a nourri les prophètes, mais, comme cela nécessitait beaucoup d'argent, il a emprunté de l'argent au fils du roi A'hav, Yéhoram. Celui-ci lui a prêté l'argent avec Ribit (intérêt). Lorsqu'Ovadia est décédé, il n'avait pas fini de rembourser la dette, et Yéhoram a averti la femme d'Ovadia que si elle ne la remboursait pas intégralement, il prendrait ses deux fils en esclaves. La femme d'Ovadia a donc été demander de l'aide au prophète Elisha. Ce dernier lui a demandé ce qu'elle avait chez elle comme objet sur lequel la Brakha peut résider. La femme d'Ovadia n'avait qu'un fond d'huile, à peine suffisant pour s'enduire les mains... Elisha lui a dit d'aller emprunter à ses voisins un maximum d'ustensiles, et d'en récolter autant qu'elle le pouvait, puis de s'enfermer chez elle avec ses enfants, pour dissimuler le miracle qui allait avoir lieu, de verser de l'huile dans tous les ustensiles, en les faisant défiler les uns après les autres devant la bouteille de laquelle coulait l'huile et de passer à l'ustensile suivant dès qu'un ustensile serait plein.

? Pourquoi lui a-t-il demandé d'agir ainsi, au lieu de lui dire de déplacer la bouteille d'huile d'un ustensile à l'autre ?

Parce que la bouteille avait maintenant le statut d'une **source**, et qu'une source ne se déplace pas.

Les fils d'Ovadia ont passé à leur mère les ustensiles au fur et à mesure, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ustensile à remplir. A ce moment-là, la source s'est arrêtée.

Le Midrash précise que la source ne s'est pas arrêtée d'elle-même lorsqu'il n'y avait plus d'ustensile à remplir ; elle s'est arrêtée lorsqu'elle a entendu le fils d'Ovadia dire qu'il n'y en avait plus.

? Pourquoi ?

Le miracle a eu lieu grâce à la **grande Emouna** (foi) que la femme d'Ovadia a eue dans les paroles du prophète. Par la force de sa Emouna, l'huile continuait à couler.

Le Midrash raconte qu'il y a eu encore un autre miracle : le prix de l'huile a fortement augmenté. La femme d'Ovadia a donc demandé au prophète Elisha si elle vendait l'huile immédiatement au prix actuel, ou si elle attendait que le prix de l'huile continue à augmenter. Elisha lui a dit de la vendre immédiatement, et qu'avec l'argent qu'elle gagnerait, elle aurait non seulement de quoi rembourser toutes ses dettes, mais il lui resterait même de quoi nourrir tous ses descendants jusqu'à Te'hiat Hamétim, à la fin des temps.

Il semble donc qu'il y ait dans le monde des descendants du prophète Ovadia, qui vivent encore grâce au miracle qui a eu lieu chez la femme d'Ovadia. Au verset 24 du chapitre 9, le texte raconte que Yéhoram a fini par mourir d'une flèche que lui a envoyée Yéhou, et qui est arrivée dans sa poitrine, entre ses deux bras, pour le punir d'avoir tendu les bras pour recevoir les intérêts qu'il a exigés d'Ovadia.

La Haftara continue avec l'épisode très célèbre de la Chounamite. Je vous invite à le lire.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Il arrive parfois qu'en ouvrant la bouche, l'homme perde sa récompense éternelle intégralement puisque nos Sages enseignent que celui qui rabaisse son prochain en public n'a pas de part dans l'au-delà." (Kavod Chamayim, chapitre 2)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven ne peut pas rapporter à Chimon qu'il a vu Gad sortir d'un restaurant non-Cachère. Gad est une personne craignant Dieu et le bénéfice du doute doit lui être accordé, même dans le cas où il est difficile de le juger favorablement. En rapportant cela, Réouven enfreint l'interdit de médisance.

SEMAINE

CETTE

Chimon est un pratiquant "dans la moyenne", à qui il arrive occasionnellement d'enfreindre certains interdits. Réouven le voit sortir d'un restaurant non-Cachère et s'empresse de le rapporter à Gad.

A toi !

Réouven a-t-il le droit de rapporter ce qu'il a vu à Gad ?





HISTOIRE

Les enfants, cette semaine, nous allons parler d'un grand Tsadik, qui fut le Rav par excellence de Rabbi Israël Salanter (le fondateur de l'école du Moussar) :
Rabbi Yossef Zoundel de Salant.

C'était un grand Tsadik, d'une grande modestie, et même sur ses vêtements, on ne voyait rien de particulier. Il portait un simple bonnet et un vieux manteau rapiécé.

Un jour, il devait se rendre à Vilna, et un Talmid 'Hakham de la ville de Salant l'a chargé de remettre une lettre à un Talmid 'Hakham de Vilna, qui s'appelait Rabbi Guerchon Amsterdamer.

Rabbi Guerchon n'avait jamais vu Rabbi Yossef Zoundel, et il ne savait donc pas que celui-ci était un grand Rav. Il pensait qu'il était un simple messenger. Il l'a remercié de lui avoir transmis la lettre, et l'a invité à se reposer et à boire une boisson chaude. Puis, il lui a dit : "Puisque vous venez de Salant, vous connaissez sûrement Rabbi Yossef Zoundel ? J'en ai beaucoup entendu parler ! Comment se porte-t-il ?". Rabbi Yossef Zoundel a simplement répondu : "Il va bien, Baroukh Hachem."

Rabbi Guerchon a continué, tout excité : "J'ai entendu que c'était un grand Talmid 'Hakham, très versé dans les enseignements oraux du Gaon de Vilna (que celui-ci n'a pas écrit, mais seulement transmis oralement à son élève Rabbi 'Haïm de Volozjin, qui les a lui-même transmis à Rabbi Yossef Zoundel) ! On dit que c'est un vrai Tsadik ! Vous avez sûrement de nombreuses anecdotes à me raconter à son sujet !". Rabbi Yossef Zoundel était, on

l'imagine bien, très gêné de cette conversation... Il aurait voulu partir en disant qu'il était pressé, mais il s'est forcé à rester, et a dit : "Je regrette, mais je ne crois pas qu'il y ait quelque chose d'important à raconter sur lui..."

Sur le moment, Rabbi Guerchon fut choqué par cette réponse. Comment osait-il dire d'un si grand Rav qu'il connaissait, qu'il n'y avait rien de particulier à dire à son sujet ?! Mais soudain, il s'est rappelé qu'on disait de Rabbi Yossef Zoundel qu'il portait un simple bonnet, et un manteau rapiécé...

Alors, en dissimulant son excitation, il demanda à son invité : "Comment vous appelez-vous ?". Celui-ci répondit, en baissant les yeux : "Yossef Zoundel." Rabbi Guerchon s'exclama alors : "Rétsonne Yéréav Ya'assé" ("Hachem accomplit la volonté de ceux qui Le craignent") ! Hachem vous a permis de dissimuler votre sainteté comme vous le désirez !". Puis, il a témoigné beaucoup d'honneur à son invité, mais celui-ci n'a pas tardé à s'en aller, car cette situation le gênait...

Rabbi Yossef Zoundel a quitté ce monde le 3 'Hechvan 1866, à l'âge de 80 ans. Il est enterré au Har Hazetim, et de nombreuses personnes vont le pèleriner, essentiellement le jour anniversaire de son décès.

Que son mérite nous protège !

Question

Chimon a été contaminé par le fameux Covid-19 et, comme beaucoup, il perdit l'odorat. Quand arriva samedi soir, au moment où il s'apprêtait à dire la bénédiction sur les Béssamim, les plantes odoriférantes que nous avons coutume de respirer lors de la Havdala, un ami lui fit remarquer qu'il n'avait sûrement pas le droit de dire la bénédiction puisqu'il ne sent rien.

Ce à quoi lui répondit Chimon que cela serait peut-être vrai pour quelqu'un qui serait enrhumé et qui a donc les conduits nasaux bouchés, situation dans laquelle l'odeur ne pénètre pas du tout le corps, mais dans le cas où le nez est totalement dégagé et que c'est l'odorat qui est endommagé, il serait permis de dire la bénédiction, puisque l'odeur entre dans le corps et le bonifie.

GUEMARA



Qu'en penses-tu ?

A toi !



- Mordékhaï (sur Brakhot) Siman 188.
- Beth Yossef (Ora'h 'Haïm) chap. 297, alinéa 5 "Oubéor'hot 'Haïm".
- Choul'han 'Aroukh chap. 297, alinéa 5.

RÉPONSE

Cela fait l'objet d'une discussion entre les commentateurs médiévaux. Rabbénou Ephraïm (cité dans le Mordékhaï) est d'avis que celui qui ne sent pas ne peut en aucun cas réciter la bénédiction. Par contre, le Or'hot 'Haïm (ramené par le Beth Yossef) est d'avis qu'étant donné que l'odeur pénètre le corps et qu'elle lui apporte ses bienfaits, même si la personne ne la sent pas, elle pourra réciter la bénédiction. Le Choul'han 'Aroukh tranche que seulement rendre quitte quelqu'un d'autre sera possible, mais, pour lui-même, il sera interdit de faire la bénédiction s'il n'a pas d'odorat.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 584 28 09 53

✉ avotoubanim@torah-box.com